

<https://enseignants.se-unsa.org/Quels-effets-de-l-augmentation-du-SMIC-au-1er-mai-2023>



Quels effets de l'augmentation du SMIC au 1er mai 2023 ?

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : vendredi 28 avril 2023

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Quels effets de l'augmentation du SMIC au 1er mai 2023 ?

L'augmentation du Smic au 1er mai 2023 se répercute sur les salaires les plus bas des agents d'État sous contrat de l'Éducation nationale.

Pour les AESH

A partir du 1er mai 2023, suite à l'augmentation du Smic, la rémunération minimale dans la fonction publique ne pourra être inférieure à l'indice 361. Les AESH aux échelons 1, 2 ou 3 seront donc rémunérés à l'indice 361. Les autres indices de la grille resteront inchangés.

L'avis du SE-Unsa :

Nous continuons à dénoncer le rattrapage de la grille de rémunération par les augmentations successives du traitement minimum, qui rend les 3 premiers échelons obsolètes et provoque un tassement de la grille sur 8 échelons au lieu de 11.

Pour les AED

A partir du 1er mai 2023, suite à l'augmentation du Smic, la rémunération minimale dans la fonction publique ne pourra pas être inférieure à l'indice 361. Les AED en CDD rémunérés à l'indice 325 bénéficient déjà d'une indemnité différentielle. C'est cette indemnité qui sera réévaluée.

Pour les AED en CDI rémunérés à l'indice 362, cette augmentation de l'indice minimum de traitement aura pour conséquence d'annuler le gain, déjà faible, dû à la CDIisation.

Pour les contractuels

Les contrats signés à partir du 1er mai 2023 tiendront compte de cette augmentation.

Les contractuels ayant un contrat antérieur au 1er mai 2023 et indiquant un indice majoré inférieur à 361 percevront une indemnité différentielle.

[>> Tout savoir sur l'impact de l'augmentation du Smic sur la rémunération des contractuels](#)

L'avis du SE-Unsa

Cette augmentation du minimum de traitement reste indispensable dans ce contexte d'inflation élevée et persistante, mais n'est toujours pas suffisante pour compenser la perte du pouvoir d'achat des personnels les plus mal rémunérés de notre ministère.

Quels effets de l'augmentation du SMIC au 1er mai 2023 ?

En effet, la question du niveau de l'inflation s'inscrit dans la durée, la part que représentent dans les budgets les plus modestes l'énergie, le logement et l'alimentation sont précisément les domaines les plus impactés par l'augmentation des prix.

La revalorisation de 3,5% du point d'indice en juillet 2022 n'a pas suffi à compenser le niveau actuel de l'inflation, ni le décrochage induit par le gel du point d'indice depuis 2010.

Le SE-Unsa et l'Unsa Fonction publique continuent à revendiquer la hausse du point d'indice, seule mesure qui pourrait réellement compenser la perte de pouvoir de tous les agents publics.